

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la politique actuelle des grains de provende a été adoptée après deux ans de délibération pendant lesquels les organismes agricoles n'ont pas su trouver de meilleure solution pour garantir aux éleveurs, où qu'ils soient au Canada, qu'ils aient les mêmes possibilités d'approvisionnement en grains de provende, aux mêmes prix, coût de transport en sus. Ceci posé, je ne crois pas qu'il soit juste de sauter sur le premier problème venu pour remettre en question toute la politique.

Nous avons convenu qu'une certaine forme de contingentement, particulièrement la désignation d'un nombre limité d'acres mises en culture, représentait un moyen raisonnable de limiter les possibilités de livraison sur le marché libre. En outre, je pense que cette année la permission relativement généreuse de faire transporter des céréales d'un éleveur à l'autre a amené cette congestion, causée essentiellement par des céréales produites sur le marché libre, bien qu'on ait fixé à 20 p. 100 le montant maximum de céréales qu'un même éleveur était autorisé à accepter des producteurs du marché libre. La Commission canadienne du blé a réagi en interdisant ces transferts, et ce problème devrait donc tendre à disparaître. Je crois que la question d'autoriser les transferts de grains d'un éleveur à l'autre reste entière. Mais si on l'autorisait, ce serait sans doute uniquement réservé aux producteurs ayant acheté des céréales qui pourraient alors les faire transporter à l'éleveur dont ils dépendent.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, comme cette plainte émane de membres de la Commission, sans parler de moi-même ni d'autres députés ni même de céréaliculteurs, et comme le volume des céréales ne relevant pas de la Commission a jusqu'ici doublé par rapport aux livraisons de l'an dernier, ce qui représente pour la Commission un détournement de sa capacité d'entreposage qu'elle aurait pu consacrer aux céréales destinées à l'exportation et, partant, des quotas plus faibles qui forcent les agriculteurs dont les fonds s'épuisent à livrer leurs céréales sur le marché libre même s'ils en obtiennent un prix inférieur à celui qu'ils obtiendraient de la Commission, par exemple 48c. de moins le boisseau pour l'orge de provende n° 1 d'après les cours du marché d'hier, le ministre dira-t-il à la Commission canadienne du blé de commencer à appliquer des quotas sur les céréales qui n'en relèvent pas et à ne pas en autoriser de livraison avant d'avoir entreposé suffisamment de céréales en relevant pour honorer les commandes d'exportation?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le problème en l'occurrence consiste uniquement à trouver un endroit où entreposer ces céréales. Les députés comprendront que puisque le marché ne relevant pas de la Commission n'a absolument rien à voir avec les marchés d'exportation, le volume de grains de provende que peut écouler ce marché correspond à ce que les animaux consomment ici au Canada. Il s'agit d'un volume bien déterminé, bien défini. Les acheteurs du marché ne relevant pas de la Commission qui en acquièrent davantage devront l'entreposer à leurs frais et ils n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes s'ils perdent de l'argent. Le marché libre dispose de son propre mécanisme d'établissement des prix pour décourager les livraisons inutiles ou excédentaires de céréales.

Le député conviendra sûrement que nous aimerions tous que l'orge de l'Ouest et les autres grains de provende approvision-

Questions orales

nent le marché déficitaire de l'est et du centre du pays. Mais aussi longtemps que ce marché sera déficitaire, il faudra y acheminer ces céréales et il faudra pour cela le faire entrer dans le système pour les acheminer vers ce marché de quelque façon qu'on vende ces céréales.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE—LE RETARD APPORTÉ À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES DES CONTRIBUABLES

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Elle a trait à un article paru dans le *Globe and Mail* du mercredi 22 novembre, où l'on disait qu'à cause d'une récente réorganisation de son ministère, les contribuables devraient attendre plus longtemps le règlement de leurs problèmes.

Le ministre donnerait-il à la Chambre et aux contribuables canadiens l'assurance que la décentralisation des activités gouvernementales hors de la région de la Capitale nationale n'a pas entraîné l'inefficacité de son ministère?

L'hon. A. C. Abbott (ministre du Revenu national et ministre d'État (petite entreprise): Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député que l'on m'a informé que les changements apportés à l'organisation ne nuiront pas à l'efficacité avec laquelle la plupart des questions sont réglées. Quelque 75 à 80 p. 100 des cas sont des affaires courantes et l'on y répond rapidement. Pour quelques autres cas, il faut recourir au dossier central sur ordinateur, et très peu nécessitent plusieurs jours pour y répondre, lorsqu'il faut trouver des documents particuliers. On m'a donné l'assurance que l'on maintiendra l'excellent service dont les commettants du député et d'autres à l'extérieur d'Ottawa ont toujours bénéficié.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE SERVICE PAR AVIONS À RÉACTION DANS L'OUEST DU MANITOBA ET DANS L'EST DE LA SASKATCHEWAN

L'hon. G. W. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il s'agit d'une déclaration faite hier par le ministre, au cours de la période des questions, selon laquelle le gouvernement, au lieu de suivre les conseils des bureaucrates au sujet de la politique des transports, prend, et je cite, «... une décision politique fondée sur une enquête effectuée auprès de la population... et des entretiens que j'ai eus avec le gouvernement de cette province...».

Étant donné les nombreuses pétitions qui émanent de la population de l'ouest du Manitoba et du gouvernement même du Manitoba, le ministre reconsidérera-t-il sa décision de ne pas fournir un service par avions à réaction dans l'ouest du Manitoba et l'est de la Saskatchewan, décision qui contredit la promesse faite par le premier ministre le 23 mai 1974, pendant la dernière campagne électorale, ainsi que l'assurance donnée par le ministre qu'un service aérien de première classe serait mis en place bien avant les Jeux du Canada qui se dérouleront à Brandon à partir du 12 février prochain?